

CONCERTATION
SUR L'AMÉLIORATION DE LA SÛRETÉ DES RÉACTEURS DE 900 MWE DU PARC NUCLEAIRE
FRANÇAIS DANS LE CADRE DE LEUR 4^{EME} REEXAMEN PERIODIQUE

**Compte-rendu de la réunion publique du 10 janvier 2019 à
Etauliers**

La réunion a duré 3h et a réuni environ 110 participants
8 interventions du public

En tribune :

- Alain RENARD, conseiller départemental de Gironde, président de la Commission locale d'information nucléaire, CLIN du Blayais
- Hermine DURAND, cheffe de division de Bordeaux de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN)
- Séverin BURESI, directeur de la centrale nucléaire du Blayais, EDF
- Olivier DUBOIS, adjoint au directeur de l'expertise de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN)

Garante de la concertation :

- Isabelle BARTHE

Modération :

- Claude CHARDONNET, C&S Conseils

Déroulé de la réunion :

1. Ouverture par le président de la CLIN
2. Introduction par la modératrice
3. Message de Marie-Pierre COMETS, ex-présidente du Haut comité pour la transparence et l'information sur la sûreté nucléaire (HCTISN)
4. Mot de la garante
5. Intervention de l'ASN
6. Intervention de l'IRSN
7. Échanges avec les participants
8. Intervention d'EDF
9. Echanges avec les participants
10. Travaux en sous-groupes
11. Mise en commun
12. Clôture de la réunion

1. Ouverture

Alain RENARD, président de la CLIN du Blayais, remercie les participants pour leur présence et présente la CLIN du Blayais. Il ajoute que celle-ci étudiera puis formulera un avis sur les principaux thèmes abordés par les participants pendant la réunion.

2. Introduction

Claude CHARDONNET, modératrice de la réunion, présente l'objet, le calendrier et les modalités d'information et de participation de la concertation. Elle présente également le déroulé et les objectifs de la réunion.

3. Message du Haut comité pour la transparence et l'information sur la sûreté nucléaire - HCTISN (vidéo)

Dans son message enregistré, **Marie-Pierre COMETS, ex-présidente du HCTISN**, remercie les participants et tous les acteurs porteurs de la concertation qu'elle souligne comme étant volontaire et inédite, de septembre 2018 à mars 2019. Elle présente le Haut comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire (HCTISN), une instance d'information, de concertation et de débat mise en place en 2008 sur les risques et la sécurité des activités nucléaires et leurs impacts sur la santé des personnes et sur l'environnement. Elle souligne la pluralité de cette instance indépendante, essentielle pour assurer sa mission de transparence de l'information, composée de parlementaires, de représentants d'associations de protection de l'environnement, d'organisations syndicales de salariés, d'exploitants d'installations nucléaires, de personnalités qualifiées et de représentants de l'Autorité de sûreté nucléaire et de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire ainsi que des services de l'Etat. Elle indique que cet espace de concertation original n'a pas d'équivalent au niveau national et international.

Elle décrit ensuite les grandes étapes du 4^{ème} réexamen périodique et son contexte réglementaire.

Elle précise que la concertation porte sur les conditions d'amélioration de la sûreté des réacteurs de 900 MWe du parc nucléaire français.

Elle invite les participants à s'informer et à s'exprimer lors des réunions organisées par les CLI et sur le site internet de la concertation (<https://concertation.suretenucleaire.fr/>).

4. Mot des garantes de la concertation

Isabelle BARTHE, garante, remercie les participants pour leur présence. Elle indique qu'elle a été désignée par le HCTISN avec Marianne AZZARIO pour être garantes de cette concertation volontaire. Elle explique que la concertation doit respecter les principes de participation du public définis par le code de l'environnement : l'accès à l'information et la participation au processus de décision sur les orientations génériques proposées par EDF dans le cadre de la poursuite de fonctionnement au-delà de 40 ans des réacteurs nucléaires de 900MWe. Elle rappelle que le rôle des garants n'est pas de formuler un avis sur l'objet de la concertation mais de veiller à ce que tous les moyens soient donnés au public pour lui permettre de comprendre, de s'exprimer et de débattre. Elle ajoute que les garants ont également pour mission de recueillir les recours des participants sur l'organisation de la concertation et de rédiger un bilan afin de rendre compte du processus de la concertation et des arguments échangés. Elle précise que ce bilan sera rendu public à la fin de la concertation et que chacun des organisateurs devra y répondre et justifier de la prise en compte des arguments exprimés par le public dans le processus de décision.

5. Intervention de l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN)

(cf. diaporama joint projeté en séance)

Hermine DURAND, cheffe de division de l'ASN de Bordeaux, présente l'Autorité de sûreté nucléaire et rappelle son indépendance vis-à-vis d'EDF et du gouvernement. Elle présente les objectifs et les étapes du 4^{ème} réexamen périodique des réacteurs nucléaires de 900MWe. Elle présente ensuite :

- Le processus des décisions et des consultations publiques qui jalonnent le réexamen périodique ;
- Les acteurs qui interviennent au cours du réexamen périodique ;
- Le programme de réexamen d'EDF : sa phase générique puis ses phases spécifiques afin de prendre en considération les particularités de chaque centrale ;
- Le calendrier des réexamens périodiques pour chaque centrale entre 2020 et 2031 ;
- L'examen de conformité et la réévaluation de sûreté qui seront mises en œuvre pour chaque centrale pour faire progresser la sûreté des centrales et répondre aux exigences de l'ASN.

Enfin, elle rappelle les attentes de l'ASN dans le cadre de la concertation publique afin d'orienter son instruction en fonction des préoccupations du public.

6. Intervention de l'Institut pour la radioprotection et la sûreté nucléaire (IRSN)

(cf. diaporama joint projeté en séance)

Olivier DUBOIS, adjoint au directeur de l'expertise de l'IRSN, présente l'Institut de radioprotection et de recherche sur la sûreté nucléaire (IRSN) :

- Les missions de l'IRSN ;
- Son rôle dans le cadre du 4^{ème} réexamen périodique des réacteurs de 900 MWe ;
- Les enjeux particuliers pour l'expertise de l'IRSN dans ce contexte ;
- Les actions d'information de l'IRSN dans les différentes concertations et notamment la Foire aux questions (FAQ) disponible sur le site de la concertation (<https://concertation.suretenucleaire.fr/pages/les-documents-de-lirsn>)

7. Echanges avec les participants

Patrick MAUPIN, représentant de Greenpeace et membre de la CLIN du Blayais, déplore la lenteur du processus de réexamen périodique et s'étonne du lancement du 4^{ème} réexamen périodique des réacteurs de 900 MWe avant la publication par l'ASN des décisions relatives aux prescriptions complémentaires imposées à EDF à la suite de la 3^{ème} visite décennale. En outre, il estime que le 4^{ème} réexamen périodique est biaisé dans la mesure où la 40^{ème} année de fonctionnement des réacteurs aura largement été dépassée à l'issue des phases spécifiques du 4^{ème} réexamen périodique.

Roger SPAUTZ, représentant de Greenpeace et membre du HCTISN, s'interroge sur la concordance entre le calendrier du 4^{ème} réexamen périodique et la 4^{ème} visite décennale de la centrale de Tricastin qui est prévue en 2020.

• Le processus du réexamen périodique

Hermine DURAND, ASN, explique que le 4^{ème} réexamen périodique est composé d'une phase générique à tous les réacteurs puis d'une phase spécifique à chaque réacteur à

l'issue desquelles EDF remet un rapport de conclusion du réexamen que l'ASN instruit. Elle précise qu'à la suite de l'instruction du rapport de l'exploitant, l'ASN peut ensuite imposer de nouvelles prescriptions. Elle ajoute que les travaux induits par le 4^{ème} réexamen périodique sont réalisés pendant la 4^{ème} visite décennale de la centrale ou au cours d'autres arrêts. Elle précise également que l'ASN donne son accord avant le redémarrage des réacteurs à l'issue de chaque arrêt.

- **Les travaux complémentaires de la suite de la 3^{ème} visite décennale**

Hermine DURAND, ASN, indique que les prescriptions complémentaires de l'ASN à l'issue de la 3^{ème} visite décennale du réacteur 1 de la centrale du Blayais seront très réduites car l'exploitant a déjà mis en œuvre les modifications qui devaient lui être prescrites.

- **La concordance entre le calendrier du 4^{ème} réexamen périodique et la 4^{ème} visite décennale de la centrale du Tricastin**

Hermine DURAND, ASN, indique que la phase générique du 4^{ème} réexamen périodique sera achevée avant la 40^{ème} année de fonctionnement des réacteurs de 900MWe et que l'avis de l'ASN sur la phase générique sera publié avant la fin de la phase spécifique du réacteur 1 de 900 MWe de Tricastin.

Un habitant de Cartelègues, souhaite connaître l'avis de l'ASN et de l'IRSN sur le niveau de sûreté des centrales à l'issue du 4^{ème} réexamen périodique. Il s'interroge également sur la référence à l'EPR en matière de sûreté et sur le niveau des améliorations de sûreté proposées par EDF par rapport aux autres exploitants nucléaires dans le monde.

- **Le niveau de sûreté des centrales à l'issue du 4^{ème} réexamen périodique**

Hermine DURAND, ASN confirme que le niveau de sûreté des réacteurs de 900 MWe sera amélioré à l'issue du 4^{ème} réexamen périodique, notamment grâce aux modifications imposées par l'ASN à la suite de l'accident de Fukushima, notamment les diesels d'ultime secours (DUS) et la source de refroidissement supplémentaire de la piscine d'entreposage du combustible (PTR bis).

Olivier DUBOIS, IRSN, rappelle que les modifications apportées et la conformité des installations feront l'objet d'une vérification par l'ASN et l'IRSN à l'issue du 4^{ème} réexamen périodique. Le niveau de sûreté des réacteurs de 900 MWe sera effectivement amélioré une fois les modifications apportées et la vérification de la conformité des installations effectuée.

- **EDF par rapport aux autres exploitants nucléaires dans le monde**

Olivier DUBOIS, IRSN explique que le processus de réexamen de sûreté est propre à chaque pays. Il invite les participants à se référer au [livret de l'ASN](#) pour en savoir plus sur les différents processus de contrôles et de réexamen périodique dans les autres pays.

Il ajoute que plusieurs pays ont procédé à des améliorations de sûreté à la suite de l'accident de Fukushima mais que le réexamen décennal du niveau de sûreté des réacteurs est une pratique spécifiquement française. Il précise que les travaux de modifications en France peuvent être moins rapides qu'ailleurs en raison du nombre importants de réacteurs identiques (effet « palier ») et du besoin de réaliser d'abord les modifications sur un réacteur « tête de série » avant de les généraliser sur tous les réacteurs du même type. Cela permet en contrepartie une amélioration du niveau de sûreté du parc nucléaire français.

Séverin BURESI, EDF, confirme que toutes les centrales nucléaires françaises ont été construites selon le même modèle. EDF peut ainsi tester les modifications envisagées sur une centrale pilote avant de les déployer sur toute une partie du parc nucléaire. Il ajoute

que le déploiement des modifications est ralenti en raison du nombre important de réacteurs du parc nucléaire français (58) par rapport aux autres pays.

8. Intervention d'EDF

(cf. diaporama joint projeté en séance)

Séverin BURESI, directeur de la centrale nucléaire du Blayais présente la centrale et ses principales échéances pour la 4^{ème} visite décennale de 2021 à 2024. Il présente les objectifs et les propositions correspondantes d'EDF dans sa Note de réponse aux objectifs (NRO) concernant :

- La maîtrise des impacts environnementaux ;
- Les contrôles de conformité et de maîtrise du vieillissement de l'installation ;
- La réévaluation du niveau de sûreté des centrales nucléaires.

Dans le cadre de la réévaluation de sûreté, il détaille les objectifs et les propositions correspondantes d'EDF concernant :

- Les agressions,
- Les accidents sans fusion du cœur,
- Les accidents avec fusion du cœur ;
- La piscine d'entreposage de combustible,

Enfin, il résume les principales dispositions proposées par EDF pour répondre aux objectifs du 4^{ème} réexamen périodique des réacteurs nucléaires de 900MWe.

9. Echanges avec les participants

Jean-Jacques CHAILLOT, président des associations Bordeaux-Blaye-Rail et Bordeaux Métropole Déplacement, regrette qu'aucun des intervenants n'ait traité le sujet de l'évacuation de la population en cas d'accident et s'inquiète de l'efficacité du plan particulier d'intervention (PPI) en raison de l'état de saturation du réseau routier bordelais. Dans le cadre des améliorations de sûreté du 4^{ème} réexamen périodique, il propose de mettre en place un nouveau plan d'évacuation de la population plus efficace grâce à la réquisition du réseau ferré en cas d'accident. Par ailleurs, il estime qu'un accident nucléaire résulte toujours de la convergence de causes inattendues même si EDF tente de parer à toutes les éventualités les plus improbables.

Un participant s'interroge sur les retours d'expérience internationaux sur le fonctionnement de centrales nucléaires après 40 ans.

Un participant souhaite savoir comment seront organisés les travaux de la 4^{ème} visite décennale. Il s'interroge sur les dispositions prévues par EDF pour former les agents et les entreprises sous-traitantes, sur la proportion de travaux qui sera déléguée aux entreprises sous-traitantes et sur le contrôle de la qualité de ces travaux.

Une habitante de Saint-Ciers-sur-Gironde, exprime sa difficulté à participer à la concertation en raison de la technicité du vocabulaire employé par les intervenants. Elle s'interroge sur les dispositions envisagées par EDF en cas d'inondation de la route d'accès à la centrale du Blayais la route du marais. Elle s'interroge également sur la référence à l'EPR en matière de sûreté et sur les dispositions prévues en cas de constat d'une faiblesse rédhibitoire sur un élément non remplaçable du réacteur.

• L'évacuation de la population en cas d'accident

Séverin BURESI, EDF, explique que l'organisation de l'évacuation de la population en cas d'accident nucléaire est définie dans le Plan particulier d'intervention (PPI) élaboré par la préfecture. Il précise que son périmètre va être étendu à 20km autour de la centrale. Il ajoute que des exercices de simulation d'évacuation des agents de la centrale du Blayais sont régulièrement organisés avec la préfecture.

Hermine DURAND, ASN, précise que la révision du PPI de la centrale du Blayais est soumise à la consultation du public jusqu'au 21 janvier 2019.

Alain RENARD, président de la CLIN du Blayais, réaffirme également sa volonté que les pouvoirs publics organisent un travail de réflexion sur l'évacuation de la population en présence des élus. Il indique que dans le cadre de la révision du PPI de la centrale du Blayais, la CLIN a émis des observations sur les infrastructures et les moyens disponibles en cas d'évacuation de la population. Il précise que cette question continuera à être étudiée au sein de la CLIN du Blayais afin de proposer des solutions dans le cadre de l'élargissement du rayon du PPI à 20km.

- **L'accès à la centrale en cas d'inondation**

Séverin BURESI, EDF, indique qu'EDF mobilise à l'avance davantage d'agents sur la centrale en fonction des prévisions météorologiques et en cas de risque d'inondation de la route du marais. Il ajoute que ce dispositif organisationnel fonctionne et qu'il est complété par la possibilité de recourir à l'intervention de la Force d'action rapide du nucléaire (FARN), capable d'intervenir dans toutes les circonstances.

- **L'organisation des travaux du 4^{ème} réexamen périodique**

Séverin BURESI, EDF, indique que la maîtrise de la qualité des interventions, de la conception à la maintenance des modifications des composants de la centrale, est un enjeu quotidien pour EDF. Il explique qu'EDF s'est attaché à anticiper la 4^{ème} visite décennale en procédant à des modifications progressives accompagnées de programmes de formation à destination des agents EDF et des entreprises prestataires et en organisant des contrôles pour s'assurer de la qualité des dispositifs complémentaires apportés et de la maintenance.

- **La référence à l'EPR en matière de sûreté**

Séverin BURESI, EDF, explique qu'EDF a reproduit les scénarios ayant servi d'hypothèses de dimensionnement du niveau de sûreté de l'EPR pour évaluer la résistance des réacteurs de 900 MWe et produire sa Note de réponse aux objectifs (NRO).

- **Les retours d'expérience internationaux sur le fonctionnement de centrales nucléaires après 40 ans**

Séverin BURESI, EDF, indique que le parc nucléaire américain comprend plusieurs centrales nucléaires en activité de plus de 40 ans dont les résultats en termes de sûreté sont très satisfaisants.

Un habitant de Saint-Ciers-sur-Gironde, s'interroge sur l'impact des travaux du 4^{ème} réexamen périodique sur le prix du MWh pour le consommateur.

Patricia MERCHADOU, conseillère municipale de Blaye, s'interroge sur les dispositions prévues par EDF pour évacuer la population en cas d'inondation. Elle souhaite que le grand public soit mieux informé du rôle de la Force d'action rapide du nucléaire et qu'un débat public soit organisé sur les questions d'évacuation de la population en association avec toutes les communes incluses dans le nouveau périmètre du PPI de la centrale du Blayais. Elle souhaite également que le vocabulaire de l'information sur la sûreté nucléaire soit moins technique et moins technocratique.

Un participant rappelle les propos de Pierre-Franck Chevet, l'ex-président de l'ASN, devant la commission parlementaire chargée du développement durable sur la faiblesse des piscines de combustible en cas d'agression par le haut. Il rappelle également que l'IRSN précise dans sa FAQ que l'amélioration de la sûreté des piscines de combustible est un des enjeux majeurs du 4^{ème} réexamen périodique. Il s'interroge sur le choix d'EDF de ne pas proposer la bunkerisation des piscines de combustible et sur les conséquences en matière de sûreté.

Roger SPAUTZ, représentant de Greenpeace et membre du HCTISN, s'interroge sur la robustesse de l'acier des cuves des réacteurs de 900 MWe au-delà de 40 ans. Il souhaite connaître l'avis de l'IRSN et les dispositions envisagées par EDF dans le cadre du 4^{ème} réexamen périodique.

- **L'inondation de la route du marais**

Séverin BURESI, EDF, indique que si la route du marais est inondée, il existe une voie de contournement via Etauliers pour accéder à la centrale.

Alain RENARD, président de la CLIN du Blayais, rappelle que celle-ci a pour mission de s'assurer que les dispositions prévues par EDF pour accéder à la centrale en cas d'inondation sont conformes.

D'autre part, il réaffirme l'importance de réaliser un plan d'évacuation des populations qui anticipe le niveau de saturation du réseau routier bordelais et les mouvements spontanés. Il ajoute que la CLIN étudie cette problématique et il souhaite pour cela que les pouvoirs publics organisent un travail de réflexion sur l'évacuation de la population en présence des élus afin de mettre en place des pratiques réalistes et plus efficaces.

- **Le coût du MWh**

Séverin BURESI, EDF, explique que le coût des travaux liés au 4^{ème} réexamen périodique est estimé à 7 milliards d'euros répartis sur 10 ans. Il rappelle que la prolongation des réacteurs de 900 MWe au-delà de 40 ans est un investissement rentable pour EDF et il estime que l'impact du coût du 4^{ème} réexamen sur la facture d'électricité sera de quelques centimes d'euros par mois.

- **La conformité de la cuve du réacteur**

Olivier DUBOIS, IRSN indique que les résultats des études sur la résistance de l'acier des cuves après 40 ans sont positifs. Il précise que ces études sont notamment basées sur des échantillons d'aciers de cuve placés au plus près du cœur du réacteur depuis sa construction et ayant donc un niveau d'irradiation annuelle plus important que la cuve elle-même, permettant ainsi d'anticiper l'évolution des propriétés de l'acier de cuve au fil du temps. Ces tests seront complétés par un contrôle de l'état des cuves lors de chaque visite décennale. Il ajoute qu'EDF doit encore fournir les études sur la résistance des cuves dans toutes les situations accidentelles prises en compte à l'occasion du 4^{ème} réexamen périodique.

- **Le toit de la piscine de stockage de combustible**

Olivier DUBOIS, IRSN, explique que l'ASN et l'IRSN étudient la démonstration fournie par EDF sur la robustesse des toits de la piscine et de l'ensemble des bâtiments en cas de la chute d'un certain type d'avion. Il ajoute qu'EDF mène des études complémentaires sur la chute d'avion dans le cadre de la lutte contre les actes de malveillance.

10. Travail en sous-groupes, par table

Claude CHARDONNET, C&S Conseils, invite les participants à une réflexion collective en sous-groupes sur la base de 4 questions :

- Quels sont selon vous les points les plus sensibles à améliorer en termes de sûreté ?
- Quelles sont selon vous les propositions d'amélioration présentées par EDF qui vous semblent pertinentes ?
- Quelles sont selon vous les propositions d'améliorations présentées par EDF qui ne vous semblent pas pertinentes ?
- D'autres voies d'amélioration vous semblent-elles utiles à étudier ?

11. Mise en commun

Claude CHARDONNET, C&S Conseils, invite les rapporteurs volontaires à restituer en tribune les points clés des échanges à leur table sachant que l'ensemble des grilles remplies (1 par table) est collecté et fait l'objet d'un tableau annexe joint à ce compte-rendu.

. Les points les plus sensibles à améliorer en termes de sûreté

Table n°1 :

- Le suivi de la robustesse des générateurs de vapeur ;
- La robustesse des circuits de refroidissements de la piscine de combustible ;

Table n°2 :

- La sécurité des sources électriques dans le cadre de la réduction de la production d'énergie nucléaire au profit d'énergies intermittentes ;

Table n°3 :

- La gestion des déchets ;

Table n°4 :

- La gestion des sources froides ;
- L'évacuation de l'énergie pour garantir le refroidissement du réacteur ;

Table n°5 :

- La vulnérabilité des installations face aux événements climatiques ;
- Le refroidissement du combustible dans les piscines ;
- La robustesse des toits des piscines de combustible ;

Table n°6 :

- Le risque inondation ;

Table n°7 :

- Les agressions externes liées aux actes terroristes ;
- L'obsolescence des composants au-delà de 40 ans.

. Les propositions d'amélioration présentées par EDF auxquelles les participants souscrivent

Table n°1 :

- Les participants reconnaissent la connaissance et la maîtrise des questions prioritaires de sûreté d'EDF ;

Table n°2 :

- Les diesels d'ultime secours (DUS) ;

Table n°4 :

- Le renforcement du radier ;
- Le système d'amélioration des mesures ;
- Le rehaussement de la digue dans un contexte de réchauffement climatique ;

Table n°5 :

- Les participants expriment leur confiance envers EDF et jugent les propositions présentées appropriées ;

Table n°6 :

- La stabilisation du corium ;
- Les modules de refroidissement supplémentaires ;
- Les diesels d'ultime secours ;

Table n°7 :

- La 3^{ème} voie de refroidissement des piscines ;
- Le remplacement des matériels ;
- Le récupérateur de corium ;
- L'installation d'un nouveau centre de crise.

. Les propositions d'amélioration présentées par EDF qui ne semblent pas pertinentes

Table n°1 :

- Le traitement biocide des circuits de refroidissement du condenseur ;

Table n°3 :

- La non-intégration du facteur organisationnel et humain dans la NRO
- La sûreté des piscines de combustible ;

Table n°5 :

- La facteur organisationnel et humain en cas de crise pour le personnel travaillant sur la centrale et les populations habitant à proximité de la centrale ;

Table n°6 :

- La logistique d'accueil et d'hébergement des salariés des entreprises prestataires et donc indirectement la qualité du travail effectué ;
- Le renouvellement et la transmission des compétences ;
- Le contrôle et le suivi des compétences des entreprises prestataires pendant la 4^{ème} visite décennale ;

Table n°7 :

- La hauteur de la digue.

. D'autres voies d'amélioration utiles à étudier

Table n°1 :

- L'étude du retour d'expérience des centrales nucléaires de plus de 40 ans dans le monde ;
- Le contrôle de la stabilité des sols ;

Table n°2 :

- L'intégration du réseau ferroviaire dans la révision du plan d'évacuation de la population ;
- Les conséquences du réchauffement climatique ;

Table n°3 :

- Les conditions d'évacuation de la population en cas d'accident grave ;

Table n°4 :

- La formation du personnel ;

Table n°5 :

- La capacité des entreprises prestataires à effectuer les travaux demandés ;

Table n°7 :

- Le renforcement des toits des piscines combustibles ;
- Les conditions d'hébergement des salariés des entreprises prestataires.

Hermine DURAND, ASN, remercie les participants pour la richesse de leurs propos. Elle rappelle l'engagement de l'ASN de tenir compte des résultats de la concertation dans l'élaboration de la prise de position de l'ASN sur la phase générique du 4^{ème} réexamen périodique.

Elle retient la nécessité de mieux informer les participants sur les sujets du risque inondation à la centrale du Blayais, des facteurs organisationnels et humains, de la formation et du contrôle des entreprises prestataires.

Olivier DUBOIS, IRSN, rappelle que l'un des objectifs des améliorations de sûreté du 4^{ème} réexamen périodique des réacteurs de 900 MWe est de tendre vers le niveau de sûreté de l'EPR grâce à des modifications, notamment pour éviter le besoin de mise en œuvre de mesures de protection des populations pour les accidents sans fusion du cœur. Il estime que plusieurs sujets nécessitent d'être approfondis comme les conséquences d'une éventuelle rupture d'un tube de générateur de vapeur, sujet pour lequel l'IRSN fera prochainement des recommandations.

Séverin BURESI, EDF, relève la satisfaction des participants à l'encontre des modifications envisagées par EDF mais aussi la demande de produire une information plus pédagogique, de démontrer l'amélioration de la résistance des installations aux agressions et d'améliorer la prise en compte du facteur organisationnel et humain.

Il rappelle par ailleurs qu'il existe un EPR en situation de fonctionnement en Chine.

12. Clôture de la réunion

Claude CHARDONNET, modératrice de la réunion, relève les principaux points abordés par les participants lors des échanges en plénière :

- Le respect de l'ordre des phases du 4^{ème} réexamen périodique et notamment pour la centrale de Tricastin ;
- Le retour d'expérience international de l'industrie nucléaire ;
- Les dispositifs opérationnels de gestion de la population en cas d'accident ;
- L'accessibilité de la centrale en cas d'inondation ;
- La garantie de la qualité des interventions des entreprises sous-traitantes
- La formation et le renouvellement des compétences ;
- L'hébergement des salariés des entreprises sous-traitantes ;
- Le coût des améliorations de sûreté et ses conséquences ;
- La piscine d'entreposage du combustible ;
- La cuve du réacteur ;
- Les générateurs de vapeur ;
- Le circuit de refroidissement supplémentaire de la piscine de stockage de combustible ;
- La gestion des déchets ;
- L'anticipation du changement climatique ;
- Les agressions externes ;
- L'obsolescence des composants des centrales.

Isabelle BARTHE, garante, note que les participants ont exprimé leur confiance envers EDF, l'ASN et l'IRSN sur le fonctionnement quotidien des centrales nucléaires mais aussi des interrogations sur la capacité à gérer des crises et sur le facteur humain et organisationnel. Elle constate également l'intérêt de participants non-experts et elle rappelle à ce propos le rôle de la concertation dans la prise en compte de l'expertise citoyenne. Par ailleurs, elle estime que le débat sur l'organisation de l'évacuation de la population en cas d'accident doit être poursuivi avec toutes les parties prenantes, et notamment le grand public dans le cadre de l'élargissement du périmètre du PPI.

Le président de la CLIN, remercie les participants pour la richesse et la diversité de leurs contributions sur la concertation et le fonctionnement quotidien d'une centrale. Il rappelle que le rôle de la CLIN du Blayais est de s'assurer que l'information est accessible au grand

public et de rappeler le rôle de chacun des acteurs de la sûreté du nucléaire. Il souhaite que les différents sujets abordés par les participants au cours de la réunion nourrissent les futurs échanges de la CLIN.